

Les rapports de condition standard traitent principalement des déficiences visuelles lorsque les véhicules sont à l'arrêt. Les inspections après-vente comprennent un contrôle mécanique, y compris un essai routier et un examen structurel du dessous de caisse conformément aux conditions générales d'OPENLANE. Cette évaluation permet aux acheteurs de se sentir en confiance et d'avoir l'esprit tranquille dans leur décision d'achat. Les inspections après-vente sont généralement réalisées dans les 24 heures suivant l'achat.

### Quels sont les éléments couverts par l'Inspection après-vente ?

Les éléments énumérés dans les listes de contrôle ci-dessous sont inclus dans le processus d'inspection après-vente. Tous les véhicules ont fait l'objet d'un essai routier et d'une inspection du dessous de caisse à l'aide d'un treuil, d'une rampe ou d'une fosse au sol :

#### Liste de vérification mécanique :

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| ✔ Moteur                    | ✔ Transmission               |
| ✔ Niveaux des liquides      | ✔ Fonctionnalité ABS/frein   |
| ✔ Voyants d'avertissement   | ✔ Accessoires électriques    |
| ✔ Odomètre                  | ✔ Engagement 4x4             |
| ✔ SRS/Coussins gonflables   | ✔ Inspection de l'inondation |
| ✔ Équipements antipollution | ✔ Différentiel               |

Remarque : le fonctionnement des accessoires électriques est vérifié pour les éléments suivants : Navigation ; toit décapotable ; toit ouvrant ; portes coulissantes automatiques ; vitres électriques ; sièges électriques, sièges chauffants ; systèmes de divertissement radio.

#### Liste de vérification structurelle :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| ✔ Longerons: Avant-Centre-Arrière                              | ✔ Montants : A - B - C - D         |
| ✔ Patin de ressort/ Caisson de torsion et barre stabilisatrice | ✔ Tirants d'arceaux de toit        |
| ✔ Traverses (sauf boulonnées)                                  | ✔ Bas de caisse - intér. et extér. |
| ✔ Ens. joue d'aile   | ✔ Bac de plancher                  |
| ✔ Jambe de suspension  | ✔ Panneau latéral ou de cabine     |
| ✔ Pare-feu   | ✔ Panneau latéral avant et arrière |

\*Les inspections structurelles sont conformes à la [Politique en matière de dommages structurels de la NAAA](#), selon les conditions d'utilisation d'OPENLANE.

### Quels sont les éléments exclus lors d'une Inspection après-vente ?

Les véhicules de catégorie « Lumière Rouge » (TEL QUEL) font l'objet d'une inspection structurelle uniquement. Les déficiences constatées lors de la vérification mécanique ne sont données qu'à titre d'information et ne peuvent faire l'objet d'un arbitrage.

### Les véhicules suivants ne peuvent pas faire l'objet d'une inspection après-vente ni recevoir une couverture ultérieure :

|                              |             |   |  |
|------------------------------|-------------|---|--|
| AMC HI Hummer                | Dodge Viper | Mercedes G Wagon                                  | Boats                                    |
| Acura NSX                    | Ferrari     | Mercedes SLR models                               | Motorcycles                              |
| Aston Martin                 | Fisker      | Nissan GT-R                                       | Véhicules de loisirs et autocaravanes    |
| Audi R8                      | Ford GT     | Équipements excédant un PNBV de plus de 26 000 lb | Véhicules construits à la main et en kit |
| Bentley                      | Lamborghini | Véhicules modifiés (non-FEO)                      | Remorques                                |
| BMW Alpina                   | Maserati    | • Subaru WRX                                      |  |
| BMW i8                       | Maybach     | • Mitsu Lancer Evo                                |  |
| Vintage (25 model yrs/older) | McLaren     |   |  |
| Dodge Demon                  | Porsche 911 |   |  |

### Quels sont les éléments qui ne sont pas inspectés lors d'une Inspection après-vente ?

- ⊗ Les systèmes d'aide à la conduite (SAC) ne sont pas inspectés dans le cadre de l'inspection prévente. Il est recommandé que ces systèmes soient inspectés par une tierce partie qualifiée en dehors de l'encan et qu'ils ne fassent pas partie de la garantie de l'inspection prévente.
- ⊗ Véhicules inopérants ou dangereux à conduire au moment de l'inspection.
- ⊗ Batteries et systèmes de véhicules électriques/hybrides.
- ⊗ Équipements qui ne proviennent pas de FEO ou modifications de performance.
- ⊗ Composants pour lesquels un panneau ou un élément fixé à la structure du véhicule doit être retiré pour l'inspection.

### Que se passe-t-il lorsqu'un véhicule passe l'Inspection après-vente (IAV) ?

OPENLANE effectue les inspections après-vente en toute bonne foi et se porte garant de tous les composants inspectés qui figurent sur la liste de contrôle et qui ont été passés. Si une défectuosité est découverte, l'acheteur doit respecter les seuils d'arbitrage standard d'OPENLANE, tels qu'ils sont décrits dans les conditions générales. En outre, les acheteurs doivent récupérer leurs véhicules dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'achèvement de IAV, sans que plus de 250 km aient été ajoutés au compteur entre le kilométrage enregistré au moment de l'inspection et la date potentielle de la demande d'arbitrage.

Les seuils d'arbitrage prolongés seront accordés pour tous les composants inspectés si le transport d'OPENLANE est utilisé pour la livraison au lieu de résidence de l'acheteur.

### Que se passe-t-il lorsqu'un véhicule ne passe pas l'Inspection après-vente (IAV) ?

Un véhicule sera classé ÉCHOUÉ si une défectuosité unique ou des défectuosités multiples ont atteint ou dépassé le seuil en dollars spécifié dans les conditions générales d'OPENLANE. Les techniciens d'OPENLANE peuvent avoir besoin de plus de temps pour déterminer si une défectuosité a atteint les seuils d'arbitrage. Chaque véhicule marqué comme ÉCHOUÉ sera automatiquement soumis à l'arbitrage. Un spécialiste de l'arbitrage sera affecté au dossier, contactera l'acheteur et le vendeur dans les 24 heures et proposera une solution juste et raisonnable pour toutes les parties. OPENLANE se réserve le droit de réparer tout véhicule ÉCHOUÉ, à condition que la réparation réponde à la raison de la défaillance. Toutefois, une IAV échouée ne donne pas automatiquement à l'acheteur le droit d'annuler la vente.

**À la réception du véhicule par l'acheteur :** Si une réclamation valable concerne une défectuosité d'un composant inspecté qui n'a pas été identifié lors de l'IAV, OPENLANE traitera la réclamation en offrant au client une concession monétaire raisonnable pour couvrir la réparation ou le remplacement de l'article défectueux au prix de gros. Si une réclamation valable entraîne le retour du véhicule à l'encan en tant que vente annulée, le remboursement sera limité au prix d'achat, aux frais d'encan associés et aux frais raisonnables de transport.